

VINDRY-SUR-TURDINE

SAINT-LOUP
PONTCHARRA-SUR-TURDINE
LES OLMES
DAREIZÉ

patrimoine
environnement
espaces verts
habitants
jeunesse
culture
générations



VINDRY
sur-Turdine



Dossier de candidature 'label qualité de vie' 2024

LE MOT DU MAIRE



Située dans les contre-forts du massif central, Vindry-sur-Turdine est une toute jeune commune nouvelle, fruit de l'union de quatre villages : Pontcharra-sur-Turdine, Saint-Loup, Les Olmes et Dareizé, qui rassemble 5 400 habitants. Cette petite ville à la campagne forme un réel bassin de vie. Vindry-sur-Turdine s'est inscrite dans une démarche globale d'amélioration de la qualité de vie de ses habitants plus particulièrement. La nouvelle équipe municipale a affirmé sa volonté de développer un cadre de vie agréable, mais aussi, de favoriser l'éducation et l'épanouissement de chacun, la citoyenneté, les solidarités et le développement économique.

Toutes ses politiques publiques ont un fil rouge :

“Contribuer au développement durable et à la transition écologique”.

Les efforts de notre collectivité s'inscrivent dans la durée et visent à préserver la biodiversité et à diminuer notre empreinte écologique, par notamment, la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics qui concourt à la valorisation de notre patrimoine.

Toute cette démarche vertueuse, tendant à améliorer le bien-être de ses concitoyens et à favoriser le lien social, est fondée sur la volonté marquée de l'équipe municipale, sur la motivation de nos agents municipaux (l'équipe des espaces verts sera d'ailleurs renforcée et des jeunes saisonniers seront recrutés tous les étés), sur la précieuse participation des habitants, adultes et enfants et plus particulièrement de notre nouveau Conseil Municipal des Enfants, très sensible à la protection de l'environnement.

La forte attractivité de Vindry-sur-Turdine est principalement due à la proximité avec la métropole Lyonnaise (Autoroute A89) et à son bon équilibre entre la qualité de l'offre des services (Commerces, Santé, Associations, tertiaires...) et son cadre de vie agréable à la campagne. Cette attractivité s'est traduite par une importante augmentation démographique (+12% depuis 2014) et cette dynamique est appelée à continuer ces prochaines années. De plus, la municipalité a lancé l'élaboration d'un "Plan guide" dans la perspective de garantir, à long terme, un développement cohérent de Vindry-sur-Turdine, en matière d'urbanisme et d'environnement, qui plus est, l'étude de l'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine vient d'être lancée, ce PLU sera un véritable outil d'aménagement de notre territoire pour les dix à quinze années à venir.

Depuis la décision du 14 septembre 2022 du jury national de confirmer le label 4 fleurs à la commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine, néanmoins assorti d'un avertissement, l'équipe municipale, le service "Espaces verts" ainsi que les autres services de la commune, avec motivation et dynamisme, ont tenu à réaliser les actions ou bien élaborer les projets dans la droite ligne des recommandations du jury. De plus, les projets communaux réalisés ou lancés depuis le début du mandat intègrent tous, et de manière forte, les éléments d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement et concourent à l'éducation et l'épanouissement de chacun : Aménagement paysager de l'entrée du complexe sportif, la construction d'un bâtiment basse consommation, avec panneaux photovoltaïques, pour les associations musicales, lancement de la démarche performancielle sur tout notre réseau d'éclairage public, aménagement du centre bourg de Saint-Loup et celui de Dareizé, la construction de deux terrains de padel, notre charte de la communauté éducative, ainsi que toutes nos actions en matière culturelle, sportive, de tourisme et de citoyenneté etc...

Nous sommes donc très attachés au maintien du label "4 fleurs" pour la commune de Vindry-sur-Turdine, qui reconnaît et valorise les efforts réalisés, renforce la motivation des habitants et des agents communaux. Nous entendons poursuivre cette démarche vertueuse et être exemplaire en matière d'amélioration de la qualité de vie de nos habitants.

Christian PRADEL
Maire de Vindry-sur-Turdine

SOMMAIRE

LE LABEL VILLE FLEURIE ET LA DÉMARCHE DE VALORISATION.....	4
LA CARTE D'IDENTITÉ DE VINDRY-SUR-TURDINE.....	6
VALORISER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL ET LE FLEURISSEMENT.....	7
STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET FLEURIS	
AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DE L'ESPACE PUBLIC.....	32
LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE.....	34
ANIMATION, PROMOTION DE LA DÉMARCHE.....	43
LES ACTEURS ET LES RESSOURCES MOBILISÉS DES PROFESSIONNELS AU CŒUR DE L'ACTION.....	48
LA VITALITÉ CULTURELLE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE.....	51
LA PROMOTION DU TERRITOIRE.....	59

LE LABEL “VILLE FLEURIE” ET LA DÉMARCHE DE VALORISATION

VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET DE FIERTÉ

les motivations d'obtention du label

Afficher un label “villes et villages fleuris” à l’entrée de sa ville c’est :

- . Affirmer les efforts réalisés par la collectivité en termes de qualité de vie pour ses citoyens
- Mettre en valeur son patrimoine historique, bâti et environnemental.
- . Se confronter aux exigences du jury pour toujours évoluer, repenser sa démarche environnementale et ses aménagements floraux.
- . Être connu et reconnu au niveau national et appartenir à un réseau de prestige celui du Conseil national des villes et villages fleuris.
- . Le label permet de valoriser et de reconnaître le travail de tous les acteurs : élus, équipe technique, bénévoles, employés saisonniers.

la labellisation

Élément moteur envers la population, cette dynamique propulsée par le label entraîne l’ensemble des habitants à fleurir et entretenir au mieux leur habitation et leurs abords tout en ayant une réflexion vertueuse sur l’utilisation des intrants et leur impact sur leur environnement proche.

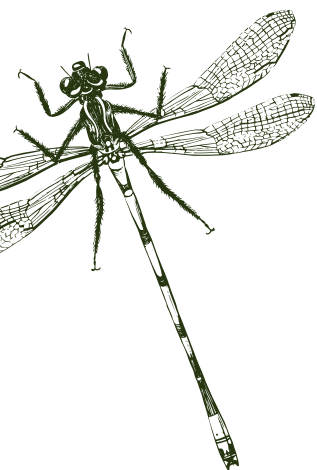
le panneau du CNVVF

A l’entrée de l’agglomération, ce panneau est un bon moyen de communiquer aux touristes ce qui se passe dans notre village.
C’est un gage de qualité de vie et de bien-être.



Avec la révolution, les paroisses changent de nom.
Saint-Loup ne déroge pas à la règle et devient «Vindry la Montagne»
puis «Turdine»
Et voici l'apparition de presque «Vindry-sur-Turdine» !
Mais cette appellation ne survivra pas à la révolution
et Saint-Loup retrouvera son nom avec l'avènement de l'Empire.





LA CARTE D'IDENTITÉ DE VINDRY-SUR-TURDINE

Vindry-sur-Turdine est une nouvelle commune située dans le département du Rhône. Elle résulte du regroupement (1er janvier 2019) des 4 communes de Saint-Loup, Dareizé, Les Olmes et Pontcharra-sur-Turdine.

les habitants : 5400 Vindrynoises et Vindrynois sont répartis sur une surface de 2400 hectares.



Son climat est de type continental tempéré avec des saisons marquées. Les hivers peuvent être rigoureux et les étés chauds et secs

VALORISER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL ET LE FLEURISSEMENT

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET FLEURIS



NUANCES DU PAYSAGE ET PLU

LA STRATÉGIE DE FLEURISSEMENT

ARBRES, ARBUSTES ET VIVACES

A L'OMBRE DES GRANDS ARBRES

BIODIVERSITÉ

ENVIRONNEMENT À VINDRY : UNITÉ ET IDENTITÉ

FLEURISSEMENT ADAPTÉ AUX NOUVELLES CONTRAINTES ÉCOLOGIQUES

LA PALETTE VÉGÉTALE

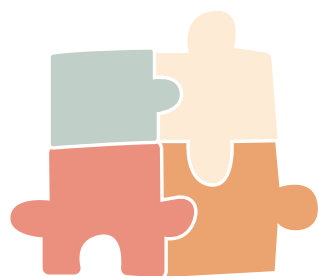
P.L.U.

La commune a souhaité inscrire dans son PLU des recommandations sur la végétalisation des espaces publics et privés en prenant en compte les nouvelles contraintes écologiques et climatiques.

Quelques modifications ont été apportées sur les communes de Pontcharra-sur-Turdine, Les Olmes et Dareizé afin de permettre l'implantation et le développement d'entreprises locales et faciliter la gestion de l'habitat.

Vindry-sur-Turdine bénéficie d'un paysage naturel et agricole, expressif et marqué.

Il importe que les nouveaux aménagements soient conçus dans une démarche identitaire locale pour les 4 villages.



Un nuancier définit le choix des couleurs pour les façades et les toitures.

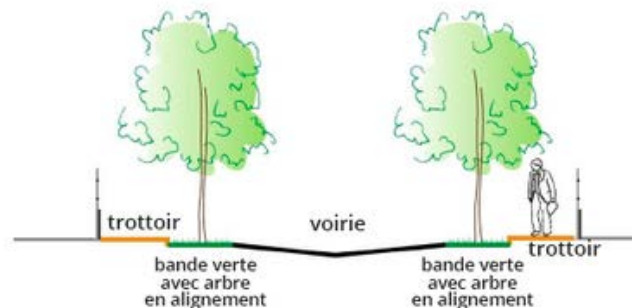
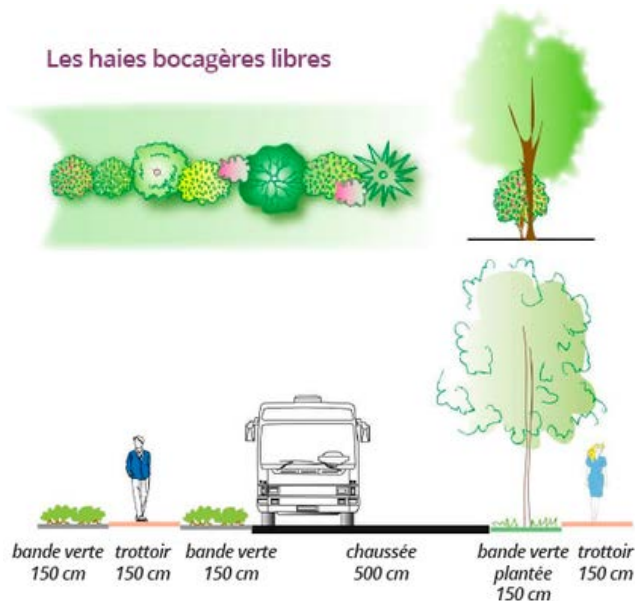
**LA DÉMARCHE
D'ÉLABORATION
DU P.L.U. DE
VINDRY-SUR-TURDINE
SERA LANCÉE AU
2ÈME TRIMESTRE
2024.**



Extrait du PLU de Pontcharra-sur-Turdine

- Insertion et traitement paysagers (Principes obligatoires)
- Les bandes de stationnement aménagées le long des voies seront fragmentées tous les 3 ou 4 stationnements par une bande plantée d'arbustes en bosquet - Les autres espaces de stationnement seront aussi plantés d'arbres à haute ou moyenne tige à raison d'un arbre pour 4 places.
- Les clôtures participent à l'espace collectif. Elles seront constituées de haies bocagères libres et d'espèces variées. En cas de nécessité, ces haies pourront être doublées d'un grillage (noyé dans la haie). - Les haies seront constituées d'essences variées (au minimum 3 espèces distinctes) et avec au minimum 50% d'espèces caduques. Les haies monospécifiques sont proscrites. Les espèces de type thuya, cupressocyparis, chamaecyparis et lauriers palmes sont interdites notamment en haies monospécifiques. En effet ces espèces constituent des effets de masques (murs végétaux) peu attractifs pour les piétons.
- Les espaces verts collectifs seront traités par plantation d'espèces rustiques nécessitant peu d'arrosage (une prairie fleurie et/ou de végétaux couvre sols...)
- Des arbustes seront plantés en bosquets.
- Les bassins de rétention des eaux pluviales, les noues et les fossés seront végétalisés et intégrés dans un aménagement paysager.
- Les voies internes devront obligatoirement intégrer des espaces de circulation dédiés aux piétons et aux cycles hors des chaussées. Elles devront éviter les surlargeurs de chaussée, facteurs d'accélération de la vitesse automobile et d'imperméabilisation des sols. Les espaces le long des voies seront plantés d'arbres en alignements, ou de bandes vertes enherbées pouvant intégrer des noues et cheminements piétons et cycles.

Les haies bocagères libres



Profils en « V » des voies permettant un stockage provisoire des eaux





LES ESPACES VERTS ET LA STRATÉGIE DE FLEURISSEMENT

Depuis 4 années, le service des espaces verts fait évoluer ses différentes méthodes d'interventions sur les espaces verts et fleuris.

Des végétaux pérennes comme les plantes vivaces (utilisation de trames fleuries), les graminées et les arbustes ont été introduits en gardant la commune aussi agréable et colorée.

LE PARC DE LA MAIRIE DE LES OLMES (3664 M²)

Ce parc a été étudié avec la participation active des habitants dans le cadre du réaménagement du cœur du village. L'objectif : révéler l'identité urbaine du centre-bourg par un projet de paysage structurant et en proposant une nouvelle limite ville-campagne.

LE SQUARE DE SAINT-LOUP (811 M²)

Petit parc arboré proposant une aire de jeux pour les enfants. On y trouve une cabane à livres très utilisée par les habitants de Saint-Loup. Bien que de petite taille, il est apprécié pour sa fraîcheur en été. Sa situation au centre bourg de Saint-Loup le rend rapidement accessible pour tous.

LE PARC DES LONGES À PONTCHARRA-SUR-TURDINE (4968 M²)

Ce joli parc est arboré avec des essences locales. Le lieu est très apprécié par la population, surtout en période estivale pour la fraîcheur fournie par ses grands arbres.

LES QUATRE PARCS PAYSAGERS DE VINDRY

LE SQUARE GEORGES GAVARI À PONTCHARRA-SUR-TURDINE (1152 M²)

C'est un petit Parc de promenade, de rencontre et de repos.



Rencontre parentale, jeux d'enfants, accueil des centres de loisirs...
dans les parcs de la commune

L'ARBORETUM AUX MILLE ESSENCES

Remarquable depuis la route départementale et dès l'entrée du Village de Les Olmes, l'arboretum a été implanté par deux passionnés du végétal Mme et M. Chauffriat. C'est en 2010, sur plus de 8 ha, qu'ils ont planté près de 1800 arbres et arbustes. Cet espace très apprécié est ouvert au public et sert également de lieu de rencontre, d'animations et d'expositions pour les artistes locaux. La Toscane beaujolaise, le cercle des magnolias, les arbres fantasmagoriques, l'escargot, voilà quelques thèmes abordés dans ce parc privé. Le parc profite également d'un étang d'un hectare apprécié par les visiteurs lors de fortes chaleurs estivales.





LE FLEURISSEMENT À VINDRY

Vindry-sur-Turdine est une commune conviviale, attractive et engagée dans le développement durable. Le fleurissement saisonnier, l'ambiance paysagère spécifique, la propreté des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine historique et architectural favorisent l'attractivité touristique et contribuent au développement de l'économie locale.

La préservation de la biodiversité (protection de la faune et de la flore, sensibilisation du public aux enjeux environnementaux...) et le respect des ressources naturelles (gestion raisonnée de l'eau, choix des plantes, mise en place du zéro phyto, valorisation des déchets...) constituent une priorité de politique locale.



Après le passage du jury national en 2022, la ville a suivi scrupuleusement les conseils qui lui ont été prodigués afin de **confirmer la quatrième fleur sur l'ensemble des quatre collectivités** mais surtout **conforter une démarche vertueuse de l'environnement**

La ville de Vindry s'est rapprochée d'un cabinet d'architecture paysagère pour mettre en place **une stratégie paysagère plus visible qui apporte du lien et un fil conducteur sur l'ensemble des communes déléguées** afin de donner une vraie identité paysagère à cette nouvelle agglomération.

Une palette végétale a été étudiée afin qu'il y ait une **unité sur l'ensemble du territoire** sans toutefois vouloir uniformiser les espaces. Il nous paraît important de **garder une identité propre à chaque collectivité**. En effet chacun des quatre villages ayant une histoire bien personnelle tant au niveau historique, sociale qu'économique il a semblé primordial de perpétuer cela.

**VINDRY-SUR-TURDINE
/ LE VILLAGE DE SAINT-LOUP**

L'altitude de Saint-Loup (688 m) lui permet d'avoir une vue magnifique sur les Monts du Lyonnais et parfois même d'apercevoir le Mont Blanc lorsque le temps est clair !
Les pierres dorées utilisées pour la construction des maisons font de l'endroit un lieu remarquable et coloré.
Les 72 ha de vignes bénéficient de l'appellation « Beaujolais ».
Elle est traversée par la départementale 31 appelée « la route du Beaujolais »
Depuis 2018, le Beaujolais fait partie de la grande famille des "Géoparc mondiaux UNESCO" !



**VINDRY-SUR-TURDINE
/ LE VILLAGE DE SAINT-LOUP**

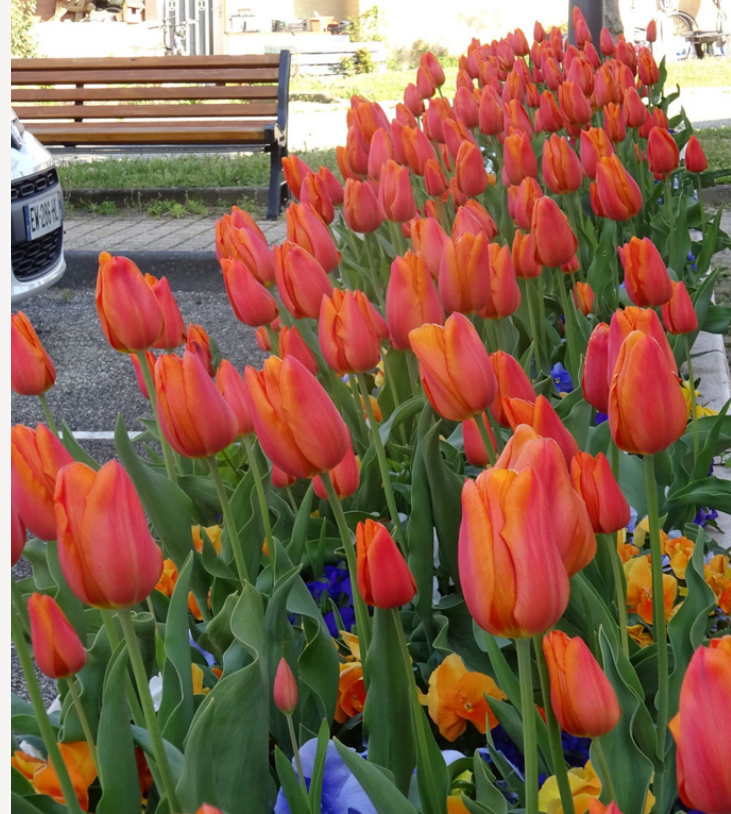
L'altitude de Saint-Loup (688 m) lui permet d'avoir une vue magnifique sur les Monts du Lyonnais et parfois même d'apercevoir le Mont Blanc lorsque le temps est clair !
Les pierres dorées utilisées pour la construction des maisons font de l'endroit un lieu remarquable et coloré.
Les 72 ha de vignes bénéficient de l'appellation « Beaujolais ».
Elle est traversée par la départementale 31 appelée « la route du Beaujolais »
Depuis 2018, le Beaujolais fait partie de la grande famille des "Géoparc mondiaux UNESCO" !



**VINDRY-SUR-TURDINE
/ LE VILLAGE DE SAINT-LOUP**

L'altitude de Saint-Loup (688 m) lui permet d'avoir une vue magnifique sur les Monts du Lyonnais et parfois même d'apercevoir le Mont Blanc lorsque le temps est clair !
Les pierres dorées utilisées pour la construction des maisons font de l'endroit un lieu remarquable et coloré.
Les 72 ha de vignes bénéficient de l'appellation « Beaujolais ».
Elle est traversée par la départementale 31 appelée « la route du Beaujolais »
Depuis 2018, le Beaujolais fait partie de la grande famille des "Géoparc mondiaux UNESCO" !

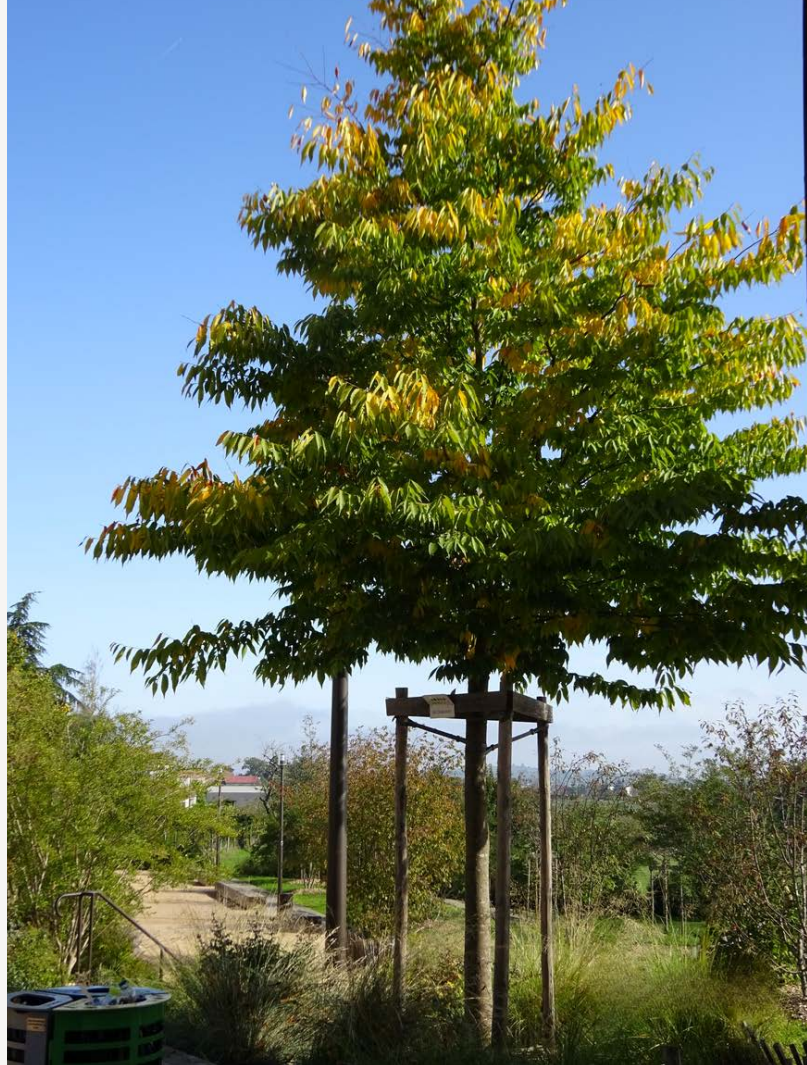






La requalification des massifs sont l'occasion d'adapter les plantations aux contraintes climatiques.

Les aménagements de plantes vivaces et plantation de bulbes printaniers sont privilégiés.



La politique de végétalisation utilise toutes les strates végétales. Ici, une nouvelle voie à Saint-Loup, le parc de l'église et un alignement de voirie à Les Olmes.



Aux abords de la mairie, l'intégration de plantes vivaces dans les massifs et la mise en valeur de la palette arbustive existante.



vival
Casino

VINDRY-SUR-TURDINE / LE VILLAGE DE PONTCHARRA-SUR TURDINE

En 1809, Pontcharra, alors hameau de la paroisse de Saint-Loup, compte 300 habitants. Sous Napoléon, la route impériale n°7 (Roanne / Lyon) change de tracé, passe par Tarare et suit la Turdine. Elle apporte beaucoup d'activités entraînant le développement du hameau. La population croît fortement et rapidement (1300 habitants en 1840). C'est en 1830 que le conseil municipal de Saint-Loup admet le principe de séparation et Pontcharra devient alors « commune autonome ».

Le 7 septembre 1840, par ordonnance royale, Louis-Philippe confirme la séparation de Saint-Loup et de Pontcharra qui comptait alors 1 305 habitants.

Le 17 février 1889 la commune devient officiellement *Pontcharra-sur-Turdine*.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la voie ferrée reliant Paris, Lyon et Marseille passait par le village où une gare fut construite.



Pontcharra-sur-Turdine : Réhabilitation complète du massif sur la place Jean XXIII pour répondre aux exigences du label.
Afin de redynamiser le carrefour Jean Jaurès, des pots végétalisés avec un design plus actuel ont été installés.



Une nouvelle plantation de vivaces et arbustes, place de la mairie à Pontcharra-sur-Turdine



VINDRY-SUR-TURDINE / LE VILLAGE DE DAREIZÉ

Dareizé peut être rapproché d'un mot patois bien connu, les « darèzes » qui désigne les ridelles d'un char et qui rappelle ici d'anciennes barrières.

Le château de Chanzé qui remonte aux XI^e et XII^e siècles a subi de nombreuses transformations en traversant les âges. De 1579 à 1583, il fut la propriété de la famille d'Olifant, d'origine écossaise et fut cédé à Jerosme Guérini, comte de Lysnard, issu d'une famille noble d'Italie.

Dareizé et Saint-Loup sont dans le Beaujolais. Ces deux villages donnent aux promeneurs un paysage varié : les balades se font au milieu des bois, des prés, des vignes et des fleurs avec un point de vue exceptionnel à la Madone de Saint-Loup.



La rue principale de Dareizé a été retravaillée pour procurer une harmonie de couleurs et une ambiance générale.



A Dareizé : Intégration de quelques arbustes place de l'Auberge.
Les massifs à l'entrée du village, côté ouest sont plantés en vivaces et recouverts de paillis pour limiter l'évaporation, réduire l'installation des adventices et nourrir le sol



VINDRY-SUR-TURDINE / LE VILLAGE DE LES OLMES

La commune de Les Olmes se situe dans un contexte de plateau collinaire donnant sur la vallée de la Turdine, elle est traversée par une route à fort trafic.

Le village a été réaménagé de manière à créer un centre bourg plus aéré et plus en retrait de cette circulation. Depuis plusieurs années, le village est entré dans une démarche écologique favorisant la biodiversité avec ses 10 000m² de prairies mellifères et sa ruche pédagogique.

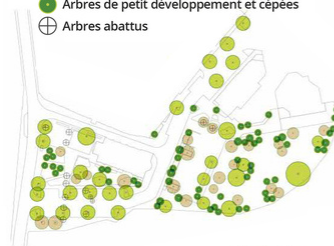
Le bourg au niveau de la mairie permet une perception de grande qualité patrimoniale sur le vallon agricole en direction du Marais.

Le pigeonnier au centre de cette perspective constitue un point intéressant de typicité du paysage.



114 ARBRES PLANTÉS SUR LE PROJET

- Arbres de grand développement
- Arbres de moyen développement
- Arbres de petit développement et cépées
- ⊕ Arbres abattus



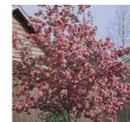
Halesia carolina



Ligustrum ibota



Malus toringo



Malus centurion



Prunus shubertella



Corylus avellana



Sambucus nigra



Acer rubrum 'October Glory'



Prunus avium 'Plena'



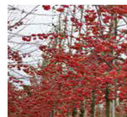
Parrotia persica



Fraxinus americana 'Skyline'



Malus padus



Malus 'Red Sentinel'



Sorbus aucuparia



Zelkova serrata et Zelkova serrata 'Green Vase'



Acer campestre



Ostrya carpinifolia



Acer platanoides



Prunus avium



Quercus patraea

LE PARC DE LA MAIRIE DE LES OLMES

Ce parc a été réalisé durant la restructuration du centre bourg de Les Olmes. Il a un caractère très naturel, aménagé de tables de pique-nique et de jeux qui annoncent l'esprit engagé sur la biodiversité et le développement durable.

Des animations y sont souvent organisées avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour l'installation de nichoirs ou avec un animateur nature qui intervient sur la connaissance des végétaux. Le mobilier urbain a été choisi pour se fondre dans le paysage proche.





Le lotissement de la Madone est à l'entrée nord de la commune : les végétaux de ces aménagements sont la base de la palette végétale.

LA PALETTE VÉGÉTALE ÉLABORÉE PAR LES AGENTS DU SERVICE ESPACES VERTS (extrait)



Plantes vivaces

Erigeron Karvickianus
hauteur : 20cm
expo : soleil à mi-ombre
couleur : blanc rose
floraison : mai/oct



Kniphofia Flamenco
hauteur : 60cm
expo : soleil
couleur : jaune orange
floraison : mai/sept



Helychrysium Italicum
hauteur : 50cm
expo : soleil
couleur : gris/jaune
floraison : mai/sept



Arbustes

Rosier (gamme Verdia)
hauteur : 40 à 80cm
expo : soleil
couleur : variées
floraison : mai/nov



Viburnum Bodnantense
hauteur : 2,50m/3m
expo : soleil/mi-ombre
couleur : rose
floraison : Dec jan/fev



Viburnum Fragrans
hauteur : 2/3m
expo : soleil/mi-ombre
couleur : blanc rosé
floraison : février/mars



Graminées

Chasmanthium latifolium
hauteur : 80cm
expo : soleil/mi-ombre
couleur : floraison : verte
floraison : sept/oct



Penisetum Alopecuroides
hauteur : 50/60cm
expo : soleil
couleur : floraison beige
floraison : juillet à oct selon cultivar



Agrostis
hauteur : 60cm
expo : soleil
couleur : floraison : juillet/oct



Chimonanthus Precox
hauteur : 2,50m
expo : soleil/mi-ombre
couleur : jaune pâle
floraison : janvier/mars



Lavater 'Barnsley'
hauteur : 1,50m
expo : soleil
couleur : blanc rose
ou mauve
floraison : juin/oct



Clerodendron Trichotonum
hauteur : 4m
expo : soleil/mi-ombre
couleur : blanc/rose
floraison : août/oct



Arbustes

Glycine du japon
hauteur : 10m
expo : soleil/mi-ombre
couleur : mauve
floraison : Mai/juin



Clématite
hauteur : 1,50m à 4m
expo : soleil à mi-ombre
couleur : variées
floraison : mai à sept selon le cultivar

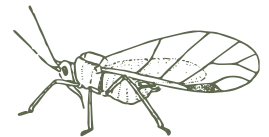


Trachelospermum
hauteur : 4m à 6m
expo : soleil
couleur : blanc
floraison : juin à août



Plantes grimpantes

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DE L'ESPACE PUBLIC



MEUBLER LE DEHORS
SÉCURISER
DONNER UN COUP DE FRAÎCHEUR



Le choix du mobilier urbain est fait dans le cadre de travaux de voirie, proposition faite par l'architecte et validation par le porteur du projet de la mairie (élu) et après consultation des services techniques.

Une réflexion est apportée sur une harmonisation du style de mobilier sur l'ensemble de la commune nouvelle. Cette démarche a pour but de donner de la cohérence et de faciliter la maintenance.

LES ABORDS DU STADE



Un objectif multiple :

- Sécuriser et aménager l'accès au complexe sportif (création d'un rond point à l'entrée du parking)
- Augmenter la capacité de parking (de 35 à 62 places)
- Donner un "coup de fraîcheur" nouveau projet paysager qui met en valeur les installations sportives



LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE



UNE GESTION ÉCOLOGIQUE ET RAISONNÉE
EAU ET PLANTES ASSOCIÉES
REDESSINER LE COURS D'EAU
GÉOTHERMIE ET ÉCOSYSTÈME
RÉCUPÉRATEUR D'EAU ET RÉUNION INTRAMUROS



GESTION DES ESPACES NATURELS : UN PLAN DE GESTION QUI SE VEUT AUTANT ÉCOLOGIQUE, QUE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.

Les abords routiers de la commune de Vindry-sur-Turdine sont tous gérés avec la même réflexion : celle du respect du paysage et de la biodiversité. Le service des espaces verts pratique une fauche tardive afin de laisser le temps aux espèces endémiques de vivre, de fleurir et monter en graines. Cette fauche a pour effets de colorer notre campagne beaujolaise avec le fleurissement des coquelicots, bleuets, etc... et d'apporter de la nourriture aux papillons et autres insectes utiles pour la biodiversité .

Mars 2024, plantation de 800m de haie paysagère sur 3 sites différents à Dareizé (en collaboration avec la fédération de chasse du Rhône, la société de chasse de Dareizé, la mairie de Vindry, la MFR de Saint-Laurent de Chamousset, le crédit agricole, l'école de Les Olmes, le GAEC de Chanzé). Cette action sera renouvelée sur Saint-Loup.

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE À VINDRY-SUR-TURDINE

Depuis trois ans la ville de Vindry-sur-Turdine a mis en place une gestion différenciée sur les quatre villages.

Cette gestion qui se veut écologique et raisonnée permet de gérer d'une même manière les interventions du service des espaces verts sur l'ensemble de la collectivité, de donner une unité et du lien entre les différents villages.

Trois classes ont été retenues : Classe intensive ; classe semi-intensive et une classe plus naturaliste la classe extensive. Ces trois classes ont permis également de renforcer la stratégie paysagère sur l'ensemble territoire vindrynois.

		Classe : EXTENSIVE
	Lieux :	Talus autoroutiers, rypisylvies, parcs en dehors des zones urbanisées.
	Objectifs généraux :	Ambiance naturelle proposée aux usagers = entretien d'accompagnement des écosystèmes. Présence de toutes les strates végétales. Implantation et conservation des végétaux rustiques et locaux.
	Surfaces en herbe	Recherche d'un effet de "Prairie Naturelle" axé sur la préservation de la biodiversité
	Tontes	Fauchage tardif (cycles de reproduction de la faune et flore respecté), exportation de la fauche si possible ou broyage fin.
	Soins particuliers	Pastoralisme possible sur les zones difficiles d'accès. Les zones de propreté doivent être suivies régulièrement (10 x / an)
	Choix des semences lors de la réfection	Contrôle des invasives
	Détours des arbres	Mélange de prairie fleurie "durable", développement des mélanges rustiques et indigènes
	Enlèvement des feuilles mortes	Envisager une à deux fauches par an
	Recensement de la biodiversité	Pas de ramassage et pas d'export
	Fleurissement	Comptages annuels : faune et flore (fleurissement)
	Tour d'arbre ou arbustes	Le fleurissement est assuré par des arbustes et des prairies fleuries de gamme indigène et ou flore spontanée indigène
	Strate arbustive	Laisser l'herbe ou plantation de vivaces indigènes.
	Gamme végétale	Effet de bosquet naturel favorable à la biodiversité
	Paillage	Indigène
	Taille	Feuilles et broyats du site.
	Desherbage	Taille de mise en sécurité ou bois morts. Les arbustes sont laissés en forme libre. Maîtrise ponctuelle du volume. Récépages réguliers.
	Enlèvement des feuilles mortes et gestion des déchets de taille	Contrôle des invasives uniquement, le massif doit être couvert à 100% par le feuillage des arbustes. Suppression des ligneux.
	Surfaces minérales uniquement concernées pour cette classe de gestion	Broyage des branches et feuilles sur sites
	Enlèvement des feuilles mortes	Recherche d'ambiance naturelle ou l'enherbement sera valorisé
	Desherbage	Uniquement si nécessaire pour assurer la sécurité ou préserver la structure du cheminement
	Regarnissage des stabilisés	Enherbement toléré, (sauf invasives) laisser le "pied tondre" et tondre les parties colonisées
		Rechargement de matière et/ou réfection partielle ou complète

classe : INTENSIVE

Lieux :	ERP (mairies, écoles) / Espaces de cultes (monuments aux morts, églises) / Terrain de sports / Espaces soignés de centre ville / accotements enrobés ou axes majeurs de circulation (à définir selon scénarios)
Objectifs généraux :	Vocation d'accueil du public, contemplation, ce sont des zones « d'appel » ou de « faire-valoir ».
Fleurissement	Marquant la saisonnalité (4 saisons) / adaptation aux expositions
Fertilisation	Tous types de fertilisation (organiques et minérales)
Choix de la gamme variétale	Utilisation de toute la palette végétale avec l'intégration de plantes de structures : arbustes et vivaces. Utilisation de plantes annuelles et bulbes de préférences économes en intrants.
Paillage	Paillage d'ornement annuel (lin, chanvre, mulcao...) privilégier un apport local (marc de raisin ?)
Arrosage	Oui si source non issue des ressources naturelles aquifères / pas d'arrosage automatique : méthodes alternatives
Désherbage	Adventices non tolérées y compris sur le paillage
Enlèvement des feuilles mortes	Oui dès apparition et exportation
Remplacement des végétaux	Remplacements systématiques
Taille entretien	Effleurage des inflorescences fanées, sèches
Déchets	Déchets non tolérés y compris déjections canines
Strate herbacée	Recherche d'un effet de pelouse valorisant l'espace et pouvant permettre l'accueil du public
Tontes	Tonte 4 cm / déclenchement 8 cm + ramassage.
Fleurissement	Possible par implantation de bulbes horticolas
Aération	Scarification 2 x / an.
Regarnissage	2 fois par an printemps et automne.
Arrosage	Non
Fertilisation, amendement	Oui 2 passages par an.
Détours des arbres	Oui systématique ou possibilité de fleurissement par bulbes ou prairies fleuries horticoles
Enlèvement des feuilles mortes	Oui
Desherbage selectif	Manuel ou mécanique
Surfaces en gazon synthétique	Garantir une perrenité du materiau et ses qualiltés de jeux et une esthétique irréprochable
Enlèvement des feuilles mortes	Feuilles non tolérées
Désherbage	Adventices non tolérées
Nettoyage des déchets	Déchets non tolérés y compris déjections canines
Strate arbustive	Recherche d'un effet fleuri, coloré marquant la saisonnalité (végétaux horticoles)
Fertilisation d'entretien	Compost ou amendement
Arrosage	A la plantation + suivi au besoin pendant 2 ans.
Paillage	Paillage d'ornement annuel ou permanent : organique ou minéral
Taille	Taille d'entretien architecturée de type "tonte / topiaire" possible. Les tailles seront faites selon la période de floraison par éclaircie (Voir règles professionnelles UNEP sur la taille des végétaux d'ornement). Recépage proscrits, sauf reprise des végétaux "en brosse" après taille haie.
Désherbage	Adventices non tolérées
Enlèvement des feuilles mortes	Oui
Accotements et surfaces enrobés / pavées / béton / pierres naturelles	Assurer la sécurité des usagers et la perrenité de l'infrastructure
Enlèvement des feuilles mortes	Feuilles non tolérées
Désherbage	Adventices non tolérées (sauf mousses dans les jointures ou intertices)
Suivi des fissures et intertices	Rechargement systématique de matières (asphalte ou ciment).
Nettoyage des déchets	Déchets non tolérés y compris déjections canines



Classe : SEMI-INTENSIVE

Lieux :	Parc de promenade, square, entrée de ville, lotissements, abords de terrains de sports (70%-80% des espaces verts urbains). Axes de circulations secondaires, pieds de murs (à définir selon scénarios)
Objectifs généraux :	Zones d'accompagnement et d'agrément, saisonnalité marquée, palette végétale simplifiée : arbustes, vivaces, graminées et bulbes
Fleurissement	Ensemencement des interstices et prairie fleurie (horticole ou cultivées)
Choix de la gamme variétale	Le fleurissement est assuré par des vivaces résistantes aux conditions limitantes en eau. arbustes, des rosiers, des prairies fleuries (gamme pied de mur) et bulbes.
Fertilisation / arrosage	Non
Desherbage	Pas de tolérance des ligneux, semi ligneux, plantes invasives et de hauteur > 10 cm. .
Surfaces en herbe	Recherche d'un effet de pelouse favorisant la biodiversité, économe en intrants et fréquences de tonte
Tontes	Déclenchement à 15 cm. Coupe à 9 cm (paquerette). Mucching à privilégier. Ramassage si problèmes esthétiques.
Fleurissement	Possible par implantation de bulbes horticoles ou à naturaliser
Arrosage	Non. Inversion de flore adaptée aux conditions climatiques.
Détours des arbres	Possibilité de laisser une couronne d'herbe autour des arbres.
Enlèvement des feuilles mortes	Broyer les feuilles sur la pelouse en place (mulching)
Desherbage selectif	Méthodes alternatives uniquement sur plante invasives : canne de desherbage, desherbeur mécanique selectif
Strate arbustive	Mise en valeur de la structure des végétaux dans un aspect semi libre
Fertilisation	Compost ou cornaille à chaque plantation
Arrosage	En suivi de plantation : 3 ans
Paillage	Feuilles et broyats du site ou issu de recyclage
Taille	Taille d'entretien dans une logique semi libre, contenue, adaptée au mode de ramification. Une seule période de taille est possible : taille d'éclaircie. Recépage occasionnel. (Voir règles professionnelles UNEP sur la taille des végétaux d'ornement).
Dés herbage	Adventices maîtrisées, présence intermittente tolérée
Enlèvement des feuilles mortes	Oui valorisation sur site si possible (paillage dans les massifs arbustifs) ATTENTION : à proscrire en sous bois
Complement des massifs d'arbustes	Oui, à programmer à l'automne
Accotements et surfaces enrobés / pavées / béton / pierres naturelles	Assurer la sécurité des usagers et la perrenité de l'infrastructure
Enlèvement des feuilles mortes	Oui avant apparition de risques de glissades et export ou valorisation sur site si possible
Dés herbage	Adventices tolérées en limite de parcelle, autour des arbres et affleurant (mobiliers urbains), sauf plante à feuille large supérieure à 10 cm. L'aspect globale doit être homogène les plantes doivent avoir un système racinaire fin et superficiel.
Suivi des fissures et intertices	Rechargement de matières si intertices supérieures à 1 cm.
Nettoyage des déchets	Ramassage des déchets à chaque passage y compris déjections canines
Accotements et surfaces stabilisées	En relation avec la classe, contrôle des dégradations pour assurer la sécurité des usagers
Enlèvement des feuilles mortes	Oui avant apparition de risques de glissades et export ou valorisation sur site si possible
Dés herbage	Adventices tolérées en limite de parcelle, autour des arbres et affleurant (mobiliers urbains), sauf plante à feuille large > à 10 cm. L'aspect globale doit être homogène, les plantes doivent avoir un système racinaire fin et superficiel.
Suivi de l'érosion du matériau	Rechargement possible de matière (sable stabilisé) si danger pour l'usager, ou empêche une circulation fluide
Nettoyage des déchets	Ramassage des déchets à chaque passage y compris déjections canines
Pied d'arbre	Valorisation de l'arbre et économie de desherbage
Enlèvement des feuilles mortes	Feuilles partiellement tolérées
Dés herbage	Adventices tolérées si herbe à feuilles fines, hauteur < à 5 cm (le recouvrement de l'herbe doit être = à 100%)
Nettoyage des déchets	Déchets non tolérés y compris déjections canines
Paillage	Minéral ou végétal
Fleurissement	Vivaces ou prairie fleurie vivaces. Couvre sol et bulbeuses à naturaliser.

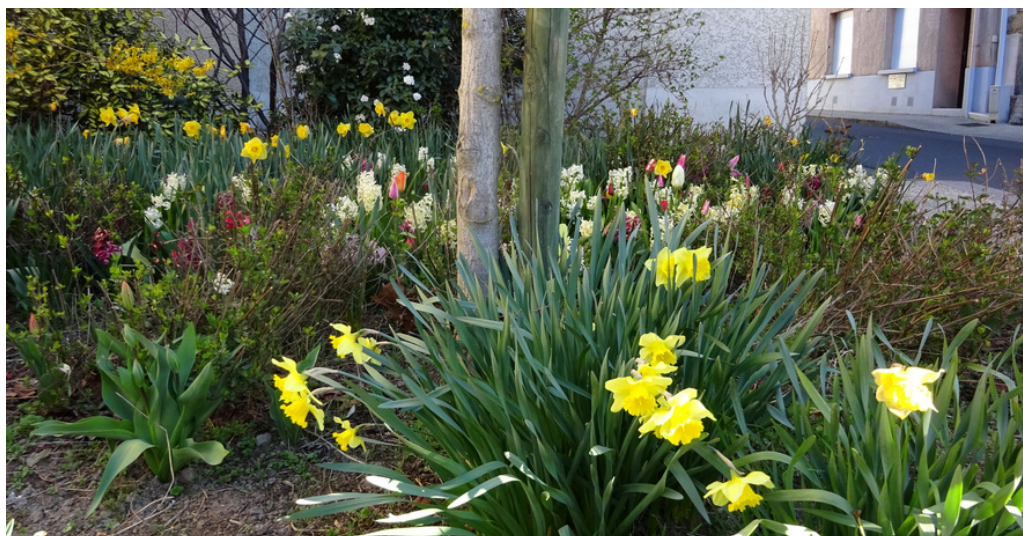


GESTION DE L'EAU

"On récupère l'eau des toits et l'eau d'un puits. On tend vers le moins d'eau possible, vu les contraintes préfectorales qui nous sont imposées de plus en plus....

Chaque année, tous les massifs sont recouverts de paillis pour limiter l'évaporation, réduire l'installation des adventices et nourrir le sol. De la paillette de lin est étendue sur les massifs saisonniers."

La responsable du service des espaces verts
Elisabeth Fauvet Messat



PIEDS D'ARBRES

Autour de certains arbres nouvellement implantés, une végétalisation a été installée pour apporter une strate végétale basse (couvre sol) et servir de niche écologique.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU SUR LA COMMUNE

LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU TORRENCHIN

Le syndicat de rivière Brévenne-Turdine (SYRIBT) a entrepris début 2024 de gros travaux de restauration du Torrenchin. Ces travaux ont pour objectifs d'une part de redessiner le cours d'eau afin de limiter les risques d'inondations en situations de crue (élargissement et adoucissement des berges), d'autre part d'aménager l'aval de la chute avec des enrochements libres qui permettront de faciliter la remontée des truites fario.

Dans le cadre de son plan de gestion de la ripisylve, le SYRIBT mène des campagnes de restauration là où cela présente un intérêt au regard de ses compétences.

Un des axes principaux est la lutte contre la Renouée asiatique. Sur le territoire de Vindry-sur-Turdine, deux méthodes de lutttes ont été retenues afin d'affaiblir la propagation de cette plante envahissante : La fauche mécanique répétée suivie d'une plantation de ligneux à forte densité (700 plants pour 700 m² de surface envahie (1plant/m²). un entretien régulier d'avril à novembre sera également assuré.



Suite aux études faites par le SYRIBT, en 2024 un budget de 36000€ est prévu pour la remise en état et l'extension de la zone humide de Fontenelle



Installation d'une chaudière à granulés à l'auberge de Dareizé.



Installation de panneaux photovoltaïques sur trois bâtiments et sur le bâtiment pour activités musicales et associatives. L'énergie annuelle produite par les panneaux photovoltaïques de Vindry-sur-Turdine atteindra 225 000 KWh ce qui représente les besoins annuels de 45 foyers

LA GESTION DE L'ÉNERGIE



Chauffage en géothermie pour la mairie, la salle des Fêtes et les écoles de Les Olmes

Une dimension écologique a été ajoutée quant à l'aménagement de la salle de restauration pour les classes CP et Maternelles un écosystème via des espaces de biodiversité et d'îlots de fraîcheur (selon la méthode Miyawaki : plantation d'essences différentes d'arbres et d'arbustes d'une même classe d'âge). La salle de restaurant sera fraîche naturellement



LES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE CCAS ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS :

- Conception d'un jardin potager avec récupération de palette (conception des bacs par les espaces verts).
- Un récupérateur d'eau de pluie qui irrigue le Jardin potager (fleurs et légumes).
- Un collectif de résidents pour l'entretien des espaces verts autour de la résidence.
- Mise en place du tri (carton, verre, déchets verts, papier)
- Produits de saison en circuit court et producteurs locaux pour les repas servis.
- Le personnel favorise l'usage des transports en commun pour se rendre aux réunions.
- Les réunions intramuros privilégiées.
- Utilisation de la technique imprégnation qui permet de limiter l'usage de produit d'entretien et la quantité d'eau.
- Passage en éclairage led pour les parties communes de la résidence.

ANIMATION, PROMOTION DE LA DÉMARCHE



DES MAISONS FLEURIES
"NETTOYONS LA NATURE"
DE L'HERBE MOUILLÉE
PATATES INTERGÉNÉRATIONNELLES
LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



LE CONCOURS COMMUNAL DES HABITATIONS FLEURIES

Depuis la création de la commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine, habitantes et habitants sont invités à fleurir leurs jardins, balcons, cours, terrasses ou allées pour participer collectivement à l'effort d'embellissement de notre commune.

Les participants sont tous récompensés pour leur participation et classés selon des critères objectifs (la diversité des plantes, leur originalité, l'harmonie de l'ensemble, la créativité).

Le jury a observé une évolution au fil des années quant à l'aménagement dans les jardins (limitation des arrosages, biodiversité, zones non tondues).



« NETTOYONS LA NATURE »

Une cinquantaine de bénévoles ont répondu à l'appel du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Enfants.

SENSIBILISER LA NOUVELLE GÉNÉRATION



"Et qu'est ce qu'on fait quand les espaces verts viennent de tondre dans le parc des Olmes ? Et bien on en profite pour créer avec l'herbe mouillée !"



PLANTATION DE POMMES DE TERRE

A l'initiative du CCAS, le Conseil Municipal des Enfants et le service des espaces verts ont mis les mains dans la terre afin de réaliser des plantations

Objectifs de cet atelier ?

- Expérimenter le principe du potager collectif avec prochainement une récolte de patates.
- Valoriser le savoir-faire de nos agents communaux et partager leurs connaissances avec la population.
- Passer un bon moment avec les résidents des Tilleuls qui ont partagé leurs souvenirs avec les plus jeunes.



UNE VISITE DE LA CUISINE CENTRALE

Où sont fabriqués les repas des enfants de Vindry

Plusieurs objectifs :

- 1/ Voir où sont fabriqués les repas. Rencontrer le chef. Visiter une cuisine de restauration collective.
- 2/ Cuisiner avec le chef et son second, des petits sablés avec pépites de chocolat ou fruits secs.... Apprendre à faire un sablé avec des ingrédients simples et naturels pour pouvoir le refaire à la maison.
- 3/ Apprendre les règles d'hygiène.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les objectifs :

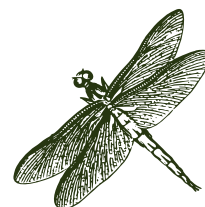
- . Faire découvrir aux enfants le rôle d'une institution de démocratie locale
- . Leur donner la parole et les rendre actifs dans la vie publique. .
- . Les accompagner à devenir des citoyens responsables

Les élections se sont déroulées le 24 juin 2021. C'est sous la responsabilité d'un animateur qu'ils se réunissent toutes les deux semaines et abordent des sujets aussi diversifiés que la participation des enfants à la plantation d'arbres dans les espaces publics, la propreté des voiries et trottoirs, la problématique des déjections canines ou le respect des animaux.

Ce jeune conseil municipal ne manque ni d'idées ni d'envies !



LES ACTEURS ET LES RESSOURCES MOBILISÉS



VÉGÉTAUX PLANTÉS
EN 2022 / 2023

5000 VIVACES
20 ARBRES
50 ARBUSTES
1950 ANNUELLES

10 AGENTS
12 HECTARES
2 PRODUCTEURS
4 VILLAGES FLEURIS
14 PASSAGES DE BALAYEUSE
DES CHAUSSÉES PROPRES

LE SERVICE DES ESPACES VERTS



la formation des agents
au fleurissement adapté
aux nouvelles contraintes
écologiques et esthétiques

Depuis l'installation de la commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine, **le service des espaces verts** est composé de 5 agents : une responsable du service, deux agents titulaires et deux agents sous contrat.

La commune a pris le parti de privilégier la plantation mécanisée pour son fleurissement de printemps. C'est un moyen de **fleurir durablement les espaces** qui **annonce l'arrivée du printemps et limite les interventions !**

Deux horticulteurs locaux fournissent les plantes pour le fleurissement des quatre communes. La collectivité a tenu à garder cette collaboration qui dure depuis des années et convient à tous, tant au niveau de la **proximité** que de la **qualité des végétaux fournis**.

SERVICE BÂTIMENT, VOIRIE, ÉVÈNEMENTIEL

Le service est constitué de cinq agents et participe également d'une façon active au bien-être des habitants. Il travaille en commun accord avec le service des espaces verts et a **contribué à l'élaboration de l'étude sur la gestion différenciée.**

Le service voirie assure la **propreté et le désherbage sur la chaussée et les trottoirs de manière mécanique avec des brosses et balais métalliques.** L'utilisation des pesticides étant bien entendu bannie depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire vindrynois

Les deux services se sont équipés de matériel électrique afin de limiter l'utilisation de l'énergie fossile et l'émanation de gaz polluant.

L'équipe est dotée d'une balayeuse (1 passage par mois) et d'une balayeuse de route attelée au tracteur (2 passages par an)

Un prestataire intervient 5 fois dans l'année pour désherber mécaniquement la voirie. La tournée des poubelles est réalisée tous les lundis et vendredis avec nettoyage des wc publics. L'équipe est équipée de pinces ergonomiques type RANGER pour le ramassage des déchets (papiers, mégots...)

Tous les agents de l'équipe sont formés au contrôle des aires de jeu qui a lieu hebdomadairement.

Un prestataire extérieur réalise les contrôles de périodicité obligatoire.

3 distributeurs de sacs pour déjections sont présents sur Vindry-sur-Turdine.



LA VITALITÉ CULTURELLE, CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ET QUALITÉ DE LA VIE



“IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR ÉDUIQUER UN ENFANT”

PARENTALITÉ

ENFANTS PHILOSOPHES

THÉÂTRE, MUSIQUE, HUMOUR ET LECTURE

PADEL ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

UNE COMMUNE SPORTIVE

ÊTRE INFORMÉ, SE DÉPLACER

"IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR ÉDUCER UN ENFANT"

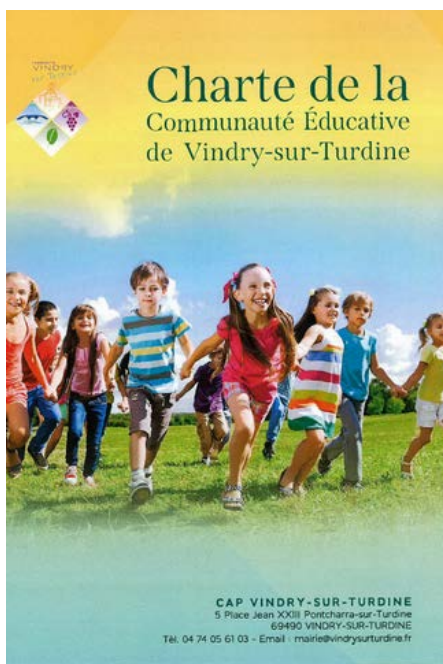
L'éducation et l'épanouissement des enfants : un axe prioritaire du programme municipal.
Une collaboration efficace de tous les acteurs de la communauté éducative.

UN PLAN MERCREDI

Afin de consolider pour tous les enfants de la commune, une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement et de développer des valeurs inscrites dans la charte de la communauté éducative, telles que la bienveillance, le respect, le vivre ensemble et de permettre l'accès à tous aux activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.



Aide à la parentalité :
la Conférence de P. Meirieu
"Parents, professeurs,
éducateurs et animateurs...
les partenaires pour aider
nos enfants à grandir en
toute humanité"



Dans le cadre du projet de la charte de la communauté éducative de la commune, Zarina Khan, philosophe, écrivain, cinéaste, engagée pour la défense des droits de l'homme et de l'enfant et reconnue par l'Unesco comme experte pour la culture de la paix est venue animer un atelier d'écriture avec les enfants de la Commune.

L'après-midi, aux Olmes, une balade nature a rassemblé une vingtaine d'adultes et une vingtaine d'enfants.

THÉÂTRE POUR TOUS, FÊTE DES CLASSES, CINÉMA EN PLEIN AIR,
THÉ DANSANT, CONFÉRENCE, D'LA JOIE SOUS LES LAMPIONS, HISTOIRES POUR GRANDS ET PETITS,
MUSIQUE, HUMOUR, LECTURE... LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE À VINDRY







LE PADEL

Désireuse de développer l'éducation et l'épanouissement de chacun par le sport, l'équipe municipale a décidé de promouvoir ce sport en construisant deux terrains de Padel sur le site de Saint-Loup. Le bois jouant un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique, ce projet s'inscrit dans l'implication marquée de l'équipe municipale en matière de transition écologique et de l'environnement.

« DÉCOUVERTE SPORTIVE À VINDRY-SUR-TURDINE » EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES



VIA EXPRESS

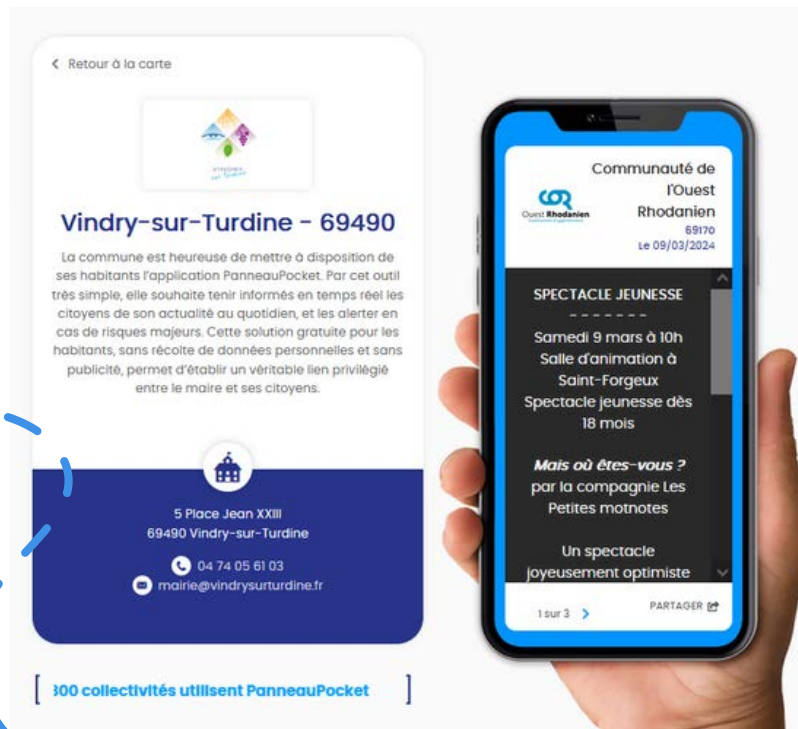
COMMUNE SPORTIVE DE L'ANNÉE

*La commune de Vindry-sur-Turdine a été récompensée
par le département du Rhône en obtenant le trophée de
la commune sportive de l'année 2022.
Bravo à nos associations sportives pour les bons résultats
qui nous ont permis d'obtenir ce prix.*



ÊTRE INFORMÉ SE DÉPLACER,

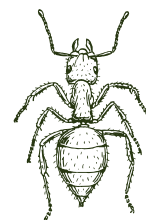
**Panneau
Pocket**



[Covoit'Go] Service de covoiturage spontané, local et gratuit pour le passager, Covoit'Go permet aux habitants de covoiturer sur de courtes distances au quotidien. L'originalité de ce dispositif repose sur la mise en relation des passagers et des conducteurs grâce à des arrêts de covoiturage équipés de panneaux lumineux. 2 arrêts existent : Les Olmes et Pontcharra-sur-Turdine



LA PROMOTION DU TERRITOIRE



4 VILLAGES ET DES CIRCUITS
“LES PAS LOUPÉS”
LE BEAUJOLAIS
ET LA TURDINE

RANDONNÉES SUR LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE

- Circuit de Bine au départ de LES OLMES
- Circuit spécial « poussettes » au départ de PONTCHARRA-SUR-TURDINE
- Circuit à travers vignes et pâtures au départ de DAREIZÉ
- Circuit des pâtures vers les bois au départ de SAINT-LOUP



SAINT-LOUP

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022

24^e Randonnée Pédestre des

"Pas Loupés"

7 Circuits entre fleurs,
vignes et sous bois
de 5 à 30 km

Départ salle des fêtes
de 7h30 à 15h00
Gobelets réutilisables
en vente sur place.
Ravitaillements
sur les circuits et
omelette à l'arrivée !
Informations :
04.74.05.72.05
06.47.20.79.99



AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTERÊT



ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ

J'❤
ST-LOUP
COMITÉ DES FÊTES



L'altitude de Saint-Loup (688 m) au lieu de la Madone offre une magnifique vue sur le Beaujolais et une aire de pique-nique ombragée.
Plus bas, c'est la Turdine qui accueille les promeneurs.



Informations et Crédit Photos

Anne-Marie Vivier, Maire déléguée de Les Olmes
Jean-Robert Lagoutte, adjoint délégué voirie, espaces publics et fleurissement
Françoise Danve, conseillère municipale en charge du fleurissement
Didier Filet, conseiller délégué communication et informations
Daniel Gaudon, conseiller délégué à l'action sociale
Estelle Mamelli, responsable du service enfance, jeunesse, culture & sport
Service des espaces verts et techniques de Vindry-sur-Turdine
Monika Laval, Capolina
Ormes conception.com

Conception du document

Ormes Conception.com
Service des espaces verts et techniques de Vindry-sur-Turdine
Collectivité de Vindry-sur-Turdine
Mars 2024